



# Projet d'établissement

2023 - 2026

## Ecole communale fondamentale mixte du Sud

Rue Arthur Pouplier, 46-48

7190 Ecaussinnes

067 44 43 88

[direction@ecole-du-sud.be](mailto:direction@ecole-du-sud.be)



---

# Table des matières

Avant-propos .....	3
Notre établissement .....	3
Horaires.....	4
L'École du Sud en quelques mots .....	4
Notre pédagogie.....	5
1. Pédagogie générale .....	5
2. Quelques techniques et outils mis en place dans les pratiques pédagogiques .....	5
a. <i>Techniques diversifiées qui renforcent le développement cognitif et social</i> .....	5
b. <i>Utilisation d'outils numériques</i> .....	5
c. <i>La classe semi-flexible en P1-P2</i> .....	6
d. <i>La classe du dehors en P4</i> .....	6
3. Organiser le soutien aux élèves en difficulté afin de tendre vers une école plus inclusive .....	6
a. <i>Aide pédagogique au sein de l'école</i> .....	6
b. <i>Collaboration avec le CPMS de Soignies et le Pôle territorial de Hainaut-Centre</i> .....	7
c. <i>L'intégration des élèves à besoins spécifiques</i> .....	7
d. <i>Dossier d'accompagnement de l'élève</i> .....	8
e. <i>Collaboration et échanges entre les enseignants</i> .....	8
f. <i>L'accompagnement personnalisé</i> .....	8
4. Le Tronc commun .....	9
a. <i>Qu'est-ce que le tronc commun ?</i> .....	9
b. <i>Calendrier de mise en œuvre du tronc commun</i> .....	9
c. <i>L'année complémentaire au sein du tronc commun</i> .....	9
5. Transitions .....	10
a. <i>De la section maternelle à la section primaire</i> .....	10
b. <i>De la section primaire à la section secondaire</i> .....	10
c. <i>Au sein de l'école</i> .....	10
Nos projets.....	11
1. Notre contrat d'objectifs .....	11
2. Nos objectifs du contrat et leurs stratégies.....	11
3. Nos autres actions et projets développés dans l'école .....	12
a. <i>L'éveil et l'ouverture aux langues et à la culture</i> .....	12



- b. Faites vos jeux !*..... 13
  - Principe général ..... 13
  - Dans la cour de récréation..... 13
  - Différentes zones sont présentes dans la cour..... 14
  - Harcèlement et violence scolaire : ..... 14
- Nos activités culturelles et sportives..... 15
- Nos partenaires externes ..... 16
- Collaboration avec les parents pour atteindre la réussite ..... 17

---

## Avant-propos

Le projet d'établissement représente la concrétisation en termes d'actions de nos projets éducatif et pédagogique par l'école que fréquente votre enfant dans le respect du « Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire » du 19 septembre 2019 et des projets éducatif et pédagogique de notre réseau.

## Notre établissement

Implantée au cœur du village, dans un cadre rural agréable, facilement accessible. Nous disposons de vastes locaux lumineux, bien équipés et aménagés. Les aires de jeux sécurisées et verdoyantes sont adaptées aux besoins de chacun. Les sections maternelles et primaires ont chacune leur cadre de vie et cohabitent harmonieusement.

Notre population scolaire émanant d'horizons sociaux multiples est riche en diversités. Notre objectif majeur est de veiller à l'intégration de chacun dans un esprit de respect mutuel et de tolérance.

L'école comporte actuellement cinq classes maternelles et dix classes au niveau primaire. L'encadrement est assuré par des instituteurs et institutrices, professeurs de cours philosophiques, de seconde langue, d'éducation physique et d'une auxiliaire de la petite enfance pour les plus petits.

Un accueil extrascolaire est organisé au sein de l'établissement pour tous les enfants. Une étude dirigée assume quotidiennement le suivi des enfants sous la surveillance de personnes qualifiées.

# Horaires

	Horaire des cours		Horaire des garderies	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	9h00 – 12h10	13h15 – 16h00	6h30 – 8h15	16h00 – 18h00
<b>Mardi</b>	9h00 – 12h10	13h15 – 16h00	6h30 – 8h15	16h00 – 18h00
<b>Mercredi</b>	9h00 – 11h45		6h30 – 8h15	11h45 – 18h00
<b>Jeudi</b>	9h00 – 12h10	13h15 – 16h00	6h30 – 8h15	16h00 – 18h00
<b>Vendredi</b>	9h00 – 12h10	13h15 – 14h55	6h30 – 8h15	14h55 – 18h00

Durant les périodes de cours, deux récréations sont programmées :

- Le matin, de 10h40 à 10h55 ;
- L'après-midi, de 14h55 à 15h10.

# L'École du Sud en quelques mots

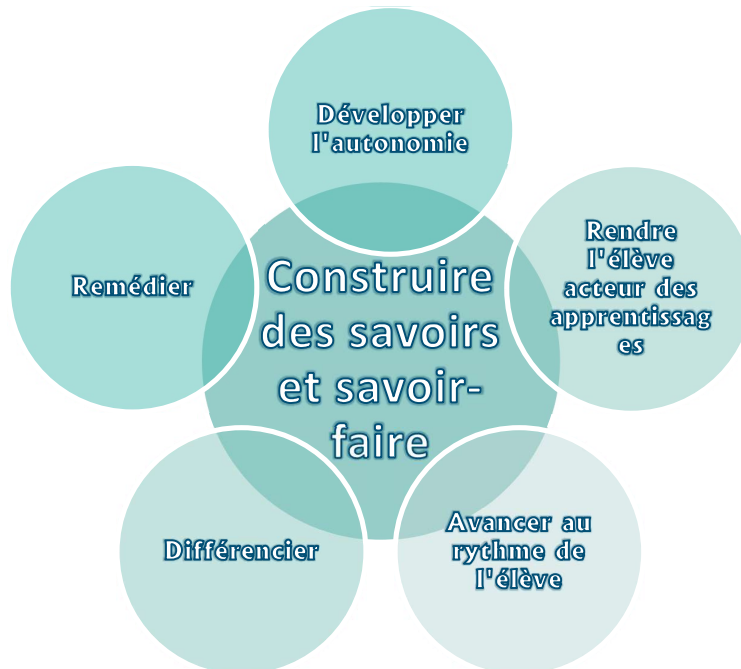


---

# Notre pédagogie

## 1. Pédagogie générale

Nos actions pédagogiques sont basées sur des éléments essentiels au développement des savoirs et savoir-faire comme représenté sur le diagramme suivant :



## 2. Quelques techniques et outils mis en place dans les pratiques pédagogiques

### *a. Techniques diversifiées qui renforcent le développement cognitif et social*

- ✓ Travail en ateliers et manipulations en proposant une démarche active, participative et réflexive (mise en situation défis, résolution de problèmes, synthèse à manipuler, carte mentale...).
- ✓ Utilisation du plan de travail dans certaines classes.

### *b. Utilisation d'outils numériques*

- ✓ Plateformes numériques (Klassly de la classe d'accueil à la P4 et Beneylu School en P5 et P6) pour favoriser la communication avec les parents et organiser le travail des élèves.
- ✓ Utilisation de projecteurs numériques et de tableaux blancs interactifs (en primaire)

- 
- ✓ Présence d'une salle informatique utilisée pour les recherches, la remédiation et les ateliers qui nécessitent l'utilisation d'ordinateurs.
  - ✓ Utilisation de tablettes en classes qui permettent la différenciation, mais aussi de manière plus ponctuelle, la mise en place d'un atelier nécessitant l'utilisation numérique d'un document, d'un jeu, d'une activité numérique.

*c. La classe semi-flexible en P1-P2*

La classe semi-flexible est un compromis entre la classe flexible et la classe traditionnelle. Cette classe comporte un aménagement qui balance entre l'environnement traditionnel et des îlots flexibles. Les élèves ont ainsi la possibilité de changer de places selon leurs besoins. Ainsi, au cours d'une semaine, les élèves peuvent expérimenter le travail dans des espaces "flexibles" leur permettant de répondre à leurs besoins et de développer leurs capacités d'autorégulation et maintiennent aussi leur habitude de travailler, écouter, étudier, à un poste de travail traditionnel (banc et chaise).

*d. La classe du dehors en P4*

Cette pratique pédagogique permet de sortir de la classe, plusieurs fois par mois, pour aller découvrir la cour de l'école, notre village, le parc voisin ou le bois de la Houssière... Il s'agit de quitter la classe pour apprendre autrement et remettre ainsi la nature et l'enfant au centre des apprentissages.

3. Organiser le soutien aux élèves en difficulté afin de tendre vers une école plus inclusive

*a. Aide pédagogique au sein de l'école*

La prise en charge des enfants en difficulté s'effectue en étroite collaboration avec les logopèdes et les professionnels du monde médical et paramédical.

Un cahier de progrès accompagnera l'élève afin de le soutenir durant sa scolarité. De plus, en lien avec notre contrat d'objectifs, afin d'effectuer le renforcement positif, de valoriser les progrès des élèves (estime de soi, droit à l'erreur) et d'instaurer progressivement un bulletin de compétences qui remplacera le bulletin à points.

---

*b. Collaboration avec le CPMS de Soignies et le Pôle territorial de Hainaut-Centre*

Lorsqu'un élève présente des besoins spécifiques faisant suite à des bilans concrets établis par des professionnels reconnus, une concertation entre le conseil de classe, le CPMS et le Pôle est organisée en toute transparence avec les représentants légaux de l'élève concerné.

Un protocole d'aménagements raisonnables est signé entre les différentes parties. Ces aménagements raisonnables sont choisis en fonction des besoins de l'élève et des possibilités de l'école, de la classe, afin qu'il puisse progresser et évoluer de manière équitable par rapport aux autres élèves. Ces aménagements peuvent prendre différentes formes : pédagogique, matériel, organisationnel...

*c. L'intégration des élèves à besoins spécifiques*

Chaque enfant est différent et possède une histoire de vie unique.

Dans le but de rendre l'école plus inclusive, nous veillons à l'intégration de tous les élèves. L'équipe éducative privilégie une structure qui lui permettra de développer les mêmes apprentissages que ses condisciples et en interaction avec eux de façon à permettre à l'ensemble de la classe de progresser de manière harmonieuse.

De plus, elle favorise le développement des relations amicales au-delà des différences.

Pour être efficace, elle doit faire appel à :

- L'implication de tous les partenaires (les parents, l'équipe éducative, le CPMS, le Pôle territorial et les professionnels de l'enseignement spécialisé).
- Une communication pertinente entre les différents partenaires.
- Un accompagnement personnalisé efficace.
- L'adhésion de tous les membres.

Depuis plusieurs années, notre école accueille des élèves en intégration.

En effet, ces élèves suivent les cours avec le soutien de professionnels en classe. Des dispositifs spécifiques sont mis en place avec l'aide et le soutien de professionnels afin de permettre à l'enfant intégré d'accéder à la scolarité ordinaire avec tout son potentiel tout en donnant à l'enseignant les outils lui permettant de suivre l'élève et l'encadrer au mieux.



---

*d. Dossier d'accompagnement de l'élève*

Selon la circulaire 8882, « *Le DAccE est un dossier individuel et unique pour chaque élève, qui le suit tout au long de sa scolarité et vise le soutien à la réussite de chacun. Conçu sous un format numérique à l'échelle du système éducatif de la FWB, l'applicatif DAccE permettra aux membres de l'équipe pédagogique et aux personnels des Centres PMS d'avoir accès aux dossiers individuels des élèves dont ils ont la charge.* »

En plus de cela, un dossier de suivi interne pour chaque élève est tenu et ajusté durant sa scolarité par le titulaire. Il fait état des éléments nécessaires pour fixer les objectifs qui permettront de faire évoluer l'élève en fonction de ses forces et de ses faiblesses.

*e. Collaboration et échanges entre les enseignants*

La force d'un suivi rapproché de qualité reste dans la collaboration et l'échange entre les enseignants. Des concertations et des conseils de classe sont organisés de façon à fixer les objectifs à mettre en place et assurer la continuité de la prise en charge des élèves en difficulté.

Le co-enseignement permet également la collaboration entre les enseignants afin de mettre en place un soutien personnalisé et rapproché d'élèves en difficulté.

En lien avec notre contrat d'objectifs, nous avons l'intention d'utiliser le travail collaboratif au service de la différenciation. Nous avons l'intention :

- D'organiser des ateliers d'apprentissage, de remédiation ou de dépassement.
- De décroïsonner les classes pour soutenir les élèves et favoriser l'entraide, la coopération, le tutorat.

*f. L'accompagnement personnalisé*

Selon la circulaire 8936, « *Le tronc commun vise à assurer à chaque élève un accompagnement personnalisé à même de mieux appréhender les besoins et difficultés d'apprentissage.* »

En effet, tout au long du tronc commun, des périodes de cours par semaine seront dispensées par la collaboration entre deux enseignants afin de mettre en pratique *une différenciation pédagogique ou didactique dans l'appréhension des apprentissages, tenant compte du rythme de chaque élève et de ses éventuelles difficultés.*

#### 4. Le Tronc commun

##### a. Qu'est-ce que le tronc commun ?

Selon la circulaire 8936, « Le tronc commun constitue le nouveau parcours d'apprentissage commun de tous les élèves de la 1<sup>re</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire. Il répond aux évolutions complexes de nos sociétés, aux défis et aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle.

Cette réforme clef du Pacte pour un Enseignement d'excellence vise à renforcer la qualité de l'enseignement, la réussite des élèves et leur maîtrise des apprentissages. Elle vise également à réduire les inégalités en contribuant, d'une part, au développement d'une école plus inclusive et en favorisant, d'autre part, une orientation positive, lucide et émancipée des élèves.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des valeurs et principes déployés depuis le décret Missions, le tronc commun initie de nouvelles règles et de nouveaux dispositifs intégrés au Code de l'enseignement. Il s'accompagne également de moyens d'encadrement renforcés. »

##### b. Calendrier de mise en œuvre du tronc commun

Niveaux	Années
Section maternelle	Rentrée scolaire 2020-2021
1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> primaires	Rentrée scolaire 2022-2023
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> primaires	Rentrée scolaire 2023-2024
5 <sup>e</sup> primaire	Rentrée scolaire 2024-2025
6 <sup>e</sup> primaire	Rentrée scolaire 2025-2026
1 <sup>re</sup> secondaire	Rentrée scolaire 2026-2027
2 <sup>e</sup> secondaire	Rentrée scolaire 2027-2028
3 <sup>e</sup> secondaire	Rentrée scolaire 2028-2029

##### c. L'année complémentaire au sein du tronc commun

L'année complémentaire s'envisage comme une solution exceptionnelle, lorsqu'un temps supplémentaire est nécessaire à l'élève pour se réappropriier les contenus fondamentaux qu'il n'avait pas acquis au terme de l'année scolaire précédente. Pour favoriser cela, un suivi et un accompagnement personnalisés seront mis en place dès le début de l'année de maintien. Ils seront renseignés dans les trois bilans de synthèse du DAccE. Un réaménagement pourra être envisagé, visant la mise en place de dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisés. Ces dispositifs spécifiques complémentaires tiendront compte des informations

---

consignées par l'équipe éducative dans le dernier bilan de synthèse de l'année scolaire précédente, en particulier les éléments identifiés comme devant faire l'objet d'un renforcement et les actions de soutien à poursuivre.

Pendant l'année de maintien, trois bilans de synthèse devront être complétés pour documenter le suivi dont l'élève doit faire l'objet tout au long de l'année complémentaire.

## 5. Transitions

### a. De la section maternelle à la section primaire

Les classes maternelles partagent le réfectoire avec les premières années primaires. Ils réalisent des projets communs et partent en classes vertes ensemble.

### b. De la section primaire à la section secondaire

Dès la 5<sup>e</sup> année primaire, les élèves apprennent à organiser leur JDC, leur travail de la semaine comme en secondaire.

Des visites d'écoles secondaires sont organisées durant la 6<sup>e</sup> année primaire.

### c. Au sein de l'école

Nous prévoyons d'organiser une fois par année scolaire une journée découverte de l'année supérieure afin que les élèves puissent avoir une idée de ce qui les attend l'année scolaire suivante en mettant en évidence les points forts de chaque classe (projets de classe).

# Nos projets

## 1. Notre contrat d'objectifs

Les projets et actions que l'école a mis, met et mettra en place sont en lien avec le contenu du contrat d'objectifs de notre école.

En effet, sur base des objectifs d'amélioration du système scolaire fixés par le Pacte pour un enseignement d'Excellence, notre école a établi son plan de pilotage qui est devenu « contrat d'objectifs ».

Celui-ci reprend les actions poursuivies ainsi que des actions innovantes en vue de l'amélioration des indicateurs de l'enseignement.

## 2. Nos objectifs du contrat et leurs stratégies



### 3. Nos autres actions et projets développés dans l'école

#### a. L'éveil et l'ouverture aux langues et à la culture.

L'éveil aux langues est organisé selon les modalités définies par les référentiels du tronc commun dès la première maternelle et jusqu'en 2<sup>e</sup> année primaire.

Le cours de seconde langue est organisé pour tous les élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire à raison de 2 périodes par semaine.

La langue enseignée est le néerlandais.



De plus, notre école est inscrite au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'ouverture aux langues et à la culture.

Il s'agit d'un partenariat bilatéral entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et neuf pays (autres que le néerlandophone ou l'anglophone).

Le programme OLC s'inscrit dans le cadre de l'objectif défini à l'article 6 du décret « Missions » visant à *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.*

C'est dans cette optique que le programme permet également d'intégrer un cours de langue en extrascolaire. La langue du cours (autre que l'anglais et le néerlandais) attribuée à notre école est l'italien.

#### Objectif

- Eveiller l'élève à la diversité linguistique et culturelle.

#### Mise en oeuvre

- Une période par semaine au sein des classes et dans l'horaire des élèves.
- Une heure de cours extra-scolaire sur inscription préalable.

#### Apprentissage

- Permettre le développement d'aptitudes d'ordre phonologique tout en développant la sensibilité auditive chez les enfants. Pour se faire, les enfants sont invités au travers de différentes activités, à observer les langues, les comparer entre elles et à développer leur curiosité quant à leur fonctionnement.
- Cette approche a pour finalité de développer des attitudes positives envers les langues dès le plus jeune âge et de découvrir d'autres sonorités, d'autres intonations.
- Mais derrière la langue, il y a surtout des personnes qui parlent cette langue. Introduire une conception positive d'une langue constitue un outil pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés ethniques et culturels.

---

## *b. Faites vos jeux !*

### ○ Principe général

L'école entretient une culture du jeu, vecteur de vie sociale et d'apprentissage innovant. Les enseignants appliquent cette stratégie ludique en classe. Elle consiste à utiliser le jeu comme support des apprentissages, comme outil de remédiation et de différenciation.



Elle a pour but de :

- Renforcer la pédagogie traditionnelle ;
- Modifier l'attitude des élèves face au travail ;
- Donner confiance dans ce que les élèves entreprennent ;
- Développer leur sens de l'entraide ;
- Motiver en mettant en évidence les progrès réalisés ;
- Tester et comparer les différentes stratégies appliquées ;
- Faire comprendre que l'intérêt d'une démarche est la réflexion et non la réponse ;
- Donner du sens aux apprentissages en mobilisant les compétences et en proposant une démarche active ;
- Favoriser l'inclusion des enfants à besoins particuliers. Les ateliers ludiques constituent des outils efficaces pour préparer et faciliter l'intégration de ces élèves.

Apprendre en s'amusant devient une réalité bien concrète pour des enfants qui ont naturellement le sens du jeu. A nous de l'exploiter judicieusement en classe, mais aussi d'élargir ce projet à notre cour de récréation.

### ○ Dans la cour de récréation

En effet, la cour de récréation est également un terrain favorable aux jeux et aux apprentissages. Des espaces de jeux bien conçus et adaptés peuvent réduire les conflits et améliorer le bien-être, la sociabilité. C'est un lieu de vie, de jeux, de détente, où les enfants partagent leurs découvertes et font appel à leur créativité.

- Différentes zones sont présentes dans la cour

#### Zone "espace zen"

- Aménagement d'un espace vert, "zen" sécurisé, près de la mare. Ce lieu calme et apaisant est propice à la détente, à la lecture et à l'évasion dans la nature. Cette zone permet de s'isoler et de prendre un temps pour soi.
- Cet espace sera également un endroit où la lecture plaisir prendra tout son sens. Une bibliothèque extérieure sera à disposition des élèves de façon à ce que chacun puisse s'évader dans son imagination grâce à la lecture.

#### Zone "ballon"

- Pour les élèves qui désirent se dépenser sportivement (football, basket...).

#### Zone "jeux sans ballon"

- Les enfants peuvent se défouler, courir, danser, etc., dans le respect du règlement. Les jeux imprimés au sol leur permettront d'accomplir de nouveaux exploits, de s'amuser tout en développant leurs capacités motrices et intellectuelles (cible, jeu du serpent, circuit voiture, danse...)

#### Zone "réflexion"

- Pour faire le point en cas de conflit. Aidé de l'enseignant, il sera ainsi conscientisé sur son comportement inadéquat, invité à s'exprimer et découvrir les vertus du dialogue et de la concertation.

- Harcèlement et violence scolaire :

Ce sont des phénomènes de société de plus en plus fréquents qui se manifestent à l'école. Les agressions physiques et verbales sont devenues courantes. La cour de récréation est devenue le lieu privilégié où se règlent les conflits de manière parfois très violente.

L'aménagement de la cour de récréation en zones bien déterminées, soumises à des règles de conduite adéquates, devrait permettre de réduire les situations conflictuelles. Les élèves ont participé à l'élaboration de l'aménagement de ces espaces, ainsi qu'au mode de fonctionnement. Des règles sont établies pour chaque zone.

Des éléments seront mis en place afin de réduire encore plus ce fléau :

- Mise à disposition de « Boîtes à conflits » destinées aux élèves. En cas de besoin, les élèves pourront remplir une fiche afin d'exprimer ce qu'ils ressentent (tristesse, colère, joie, réussite, peur...). Ces documents seront relevés ponctuellement par les enseignants.
- Instauration de « Conseils de classe des élèves » où des délégués de chaque classe seront invités à discuter de leurs problèmes, projets et idées.

# Nos activités culturelles et sportives

## Education à la citoyenneté

- Conseil communal des enfants
- Devoir de mémoire
  - Commémoration du 11 novembre
  - Visite du fort de Breendonk
- Partenariat avec le commerce équitable



## Education aux médias

- Journal des enfants (JDE)
- Projets réalisés à l'aide d'outils numériques et de recherches documentaires



## Education à l'environnement

- Classes de dépaysement
- Tri de déchets
- Potager et pré fleuri
- Mare pédagogique et hôtel à insectes
- Grand nettoyage de printemps
- Classe du dehors



## Promotion de la santé

- Animations assurées par le SPSE
- Visites médicales tous les 2 ans



## Promotion sportive

- Pro-Vélo
- Go Run For Fun (tous les 2 ans)
- Piscine gratuite de P1 à P4



## Education culturelle

- Sorties pédagogiques (visites, musées, expositions...)



## Echanges avec des partenaires extérieurs

- Animations en partenariat avec :
  - La commune d'Ecaussinnes : Compost - Zéro déchet - Animations sur la personne différente...
  - Police : cyberharcèlement, sécurité routière...
  - Bibliothèque communale
  - Bibliobus une fois par mois.



## Formations

- Organisation des formations en cours de carrière pour nos enseignants.



## Bien-être

- Relaxation : séances en cours de psychomotricité, en éducation physique et dans les classes au besoin.
- Gestion des émotions.





## Nos partenaires externes

			
<p><b>SPSE</b> Rue Harmégnies 100 7110 Strépy-Bracquegnies Téléphone : 064 66 31 50</p>	<p><b>Logopèdes</b></p>	<p><b>EPIDEMIK</b> Maison des jeunes Rue Familleureux 4 7190 Ecaussinnes</p>	<p><b>CPMS</b> Rue de la Régence, 25 7060 Soignies 067 33 33 08</p>
			
<p><b>Pôle territorial de Hainaut-Centre</b></p>	<p><b>AVICQ</b></p>	<p><b>Madame Caroline Berger</b> Bien-être, relaxation, gestion des émotions</p>	<p><b>La Fédération Wallonie-Bruxelles</b></p>

---

## Collaboration avec les parents pour atteindre la réussite

La famille et l'école poursuivent des buts communs. Une coordination de nos efforts est profitable à nos enfants. Différents moyens de contact vous permettent, nous permettent, de viser cet objectif essentiel :

- **Les plateformes numériques :**

Depuis quelques années déjà, notre école utilise les plateformes numériques Klassly ou Beneylu School qui nous permettent de favoriser la communication entre l'école et la famille.

- **Le journal de classe – la farde d'avis**

Outre les tâches à domicile, vous y trouverez parfois l'une ou l'autre remarque concernant le comportement de votre enfant ou un renseignement d'ordre pratique. Servez-vous de ce moyen pour transmettre des informations ou questions. Certains messages, cela va de soi, exigent plutôt une lettre dans une enveloppe fermée.

En primaire, nous vous demandons de signer chaque jour le journal de classe, et de vérifier que les activités à domicile ont bien été exécutées.

- **Le bulletin (en primaire)**

L'évaluation continue fait partie intégrante du processus d'apprentissage.

Le bulletin est remis trois fois par année scolaire (environ toutes les 12 semaines) : début décembre, mi-mars et fin juin. Un quatrième bulletin pour les P2, P4 et P6 mi-juin pour faire état des résultats de l'évaluation continue avant la période des épreuves externes.

Le bulletin est un reflet des progrès et des difficultés de l'enfant. Portez-y grand intérêt, encouragez l'enfant dans ses succès, réconfortez-le dans ses échecs. Repérez les domaines où un effort s'impose. En collaboration avec le titulaire et avec l'accord de l'enfant lui-même, vérifiez l'application régulière du plan de remédiation s'il y en a un. Il est également essentiel d'accorder beaucoup d'importance aux comportements souhaités : attitudes et apprentissages sont intimement liés !

---

Les parents sont régulièrement invités à prendre connaissance des résultats de leur enfant. En primaire, les évaluations doivent être signées régulièrement.

- **Les réunions des parents**

Organisées par la direction et le corps enseignant, elles vous offrent l'occasion de rencontrer les titulaires, d'échanger vos impressions, vos informations, vos questions et de mettre au point une stratégie commune. De nombreux petits problèmes concrets trouvent souvent une solution après quelques minutes d'échanges. Nous insistons sur l'importance de votre présence.

- **Rencontres parents-direction-instituteur**

Des rencontres sont toujours possibles avec l'enseignant et/ou la direction : merci de prendre rendez-vous. Les visites en classe pendant les heures de cours ne sont pas autorisées.

- **Nous demandons aux parents**

- ✓ de télécharger l'application de la plateforme numérique de la classe de l'enfant et d'activer les comptes de leurs enfants pour assurer la communication entre l'école et la famille ;
- ✓ de signer le journal de classe, la farde de communication, les documents essentiels qui assurent quotidiennement la liaison entre l'école et les parents ;
- ✓ de vérifier la bonne réalisation des travaux à domicile (lecture, présentation, activités...) ;
- ✓ de signer périodiquement le bulletin ;
- ✓ de venir dans la mesure du possible aux réunions des parents et à toute réunion concernant leur enfant ;
- ✓ d'entrer en contact avec le/la titulaire de leur enfant pour assurer une collaboration fructueuse (en dehors des heures de cours, sur rendez-vous via le journal de classe) ;
- ✓ de justifier toute absence ou retard par un mot écrit ou un certificat médical si l'absence dure plus de trois jours ;
- ✓ de justifier tout départ ponctuel de l'élève pendant les heures de cours par une note au journal de classe ;
- ✓ d'inculquer la ponctualité aux enfants : les arrivées tardives perturbent le travail des classes ;
- ✓ de veiller à ce que leur enfant soit habillé décemment et en fonction de la météo ;
- ✓ d'équiper correctement leur enfant pour les cours d'éducation physique (gym et/ou piscine) et de psychomotricité (pour la section maternelle) ;

- 
- ✓ d'inscrire le nom de leur enfant sur chaque vêtement ;
  - ✓ de ne pas se rendre dans la classe de leur enfant pour y rechercher du matériel "oublié" : tout enfant peut oublier un jour ou l'autre, il apprendra ainsi à faire plus attention et à devenir responsable de ses objets et de son travail ;
  - ✓ de prévenir le/la titulaire de classe si l'enfant doit retourner chez lui avec une personne « inhabituelle » ;
  - ✓ de signaler toute maladie infectieuse à la direction de l'école ;
  - ✓ de ne pas mettre l'enfant à l'école s'il est malade ;
  - ✓ d'avertir le secrétariat de tout changement de nom, d'adresse, de téléphone ou de GSM ou d'adresse mail le plus rapidement possible.